



Taux horaire qui fait le yo-yo et heures supp non payées

Par **jul54120**, le **18/10/2008** à **17:09**

bonjour,

je suis actuellement en CDD 35h ds un restaurant depuis le 10 juillet et j'ai remarqué que je n'étais pas payée au même taux horaire (à savoir juillet 8.71€ aout 9.01€ et septembre 8.84€) donc je voudrait savoir si c'est légal ?

Par ailleurs les heures que j'effectue au delà de mon planning prévisionnel ne me sont pas payées. Par exemple en septembre mon planning prévoyait 134.75h et j'en ai effectuée 135.75h mais seulement 125h m'on été payées. En fait à l'heure actuelle j'ai 60h non payées !!

Je termine mon contrat le 31 octobre et ce qui m'inquiète c'est que ces heures ne seront peut-être jamais payées et celle-ci n'apparaissant pas sur mes bulletins de salaires mes primes de fin de contrat ne reflèteront pas le travail réellement effectué. De plus il est assez difficile d'avoir une conversation avec mon employeur car il prend la mouche très vite et évite le sujet !

Donc quels sont mes recours ?

Merci par avance